

29 mars 2022



COMPARAISON INTERNATIONALE DU RENDEMENT DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage la transparence et la responsabilisation en matière budgétaire.

Le présent rapport compare le rendement du Canada en matière d'administration fiscale à celui de pays comparables à l'aide d'un ensemble d'indicateurs tirés d'ISORA (International Survey on Revenue Administration, Enquête internationale sur les administrations fiscales) de 2020. Réalisée tous les deux ans, l'enquête ISORA recueille des données sur les deux derniers exercices financiers auprès de plus de 150 administrations fiscales nationales ou fédérales du monde entier.

Analyste principal :
Govindadeva Bernier, conseiller-analyste

Collaborateur :
Régine Cléophat, analyste

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :
Xiaoyi Yan, directrice, Analyse des budgets

Nancy Beauchamp, Marie-Ève Hamel Laberge et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport aux fins de publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : dpb-pbo@parl.gc.ca.

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	3
1. Introduction	5
1.1. Enquête ISORA de 2020	6
2. Choix de pays comparables	6
3. Indicateurs de rendement	7
3.1. Frais de perception	8
3.2. Conformité des paiements	11
3.3. Rendement des vérifications	14
3.4. Indicateurs organisationnels	21
4. Conclusion	24
Annexe A : Budget de fonctionnement de l'ARC	26
Annexe B : Méthodologie de sélection	30
Références	33
Notes	34

Résumé

Dans les derniers budgets et les récentes mises à jour économiques de l'automne, le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître le financement de l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin d'améliorer les services aux clients et de donner au gouvernement plus de moyens pour combattre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusifs. Au cours des dernières années, les parlementaires ont aussi manifesté un intérêt soutenu pour l'amélioration des efforts d'observation de l'ARC dans divers domaines. Compte tenu de cet intérêt, des ajouts apportés récemment aux ressources de l'ARC et de l'importance de son budget de fonctionnement annuel, le présent rapport vise à comparer le rendement du Canada en matière d'administration fiscale à celui de pays comparables à l'aide d'un ensemble d'indicateurs tirés d'ISORA (*International Survey on Revenue Administration*, Enquête internationale sur les administrations fiscales) de 2020.

Le Canada a obtenu de meilleurs résultats que la moyenne des pays comparables pour environ la moitié des indicateurs étudiés et de moins bons résultats pour l'autre moitié. Dans la plupart des cas, le Canada n'est jamais très loin de la moyenne, son rendement étant habituellement légèrement supérieur ou légèrement inférieur à celui des pays comparables. Les aspects pour lesquels le Canada a considérablement surclassé les pays comparables sont les cotisations supplémentaires provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le nombre de dossiers traités par vérificateur. Cela est prévisible, car l'ARC effectue un volume élevé de vérifications de la TVA relativement peu complexes.

À l'inverse, le Canada a obtenu un rendement relativement faible en ce qui concerne les arriérés, par rapport aux autres pays, surtout en ce qui concerne les arriérés d'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et de TVA. L'enquête ISORA ne contient aucun détail sur le type de contribuables redevables de ces arriérés (c.-à-d. petites ou grandes entreprises).

Le Canada est un des pays les moins performants en ce qui concerne les ratios des frais de perception (recettes totales perçues divisées par les dépenses de fonctionnement ou les dépenses salariales), devançant seulement l'Allemagne. Cependant, les ratios des frais de perception doivent être interprétés avec prudence. Une administration fiscale sous-financée est susceptible de présenter un ratio supérieur (étant donné qu'elle perçoit des revenus auprès de contribuables qui se conforment volontairement aux règles), mais pourrait perdre beaucoup de revenus potentiels parce qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer des vérifications.

En dépit de toutes les annonces de financement faites depuis le budget de 2016, les dépenses de l'ARC, lorsqu'on exclut les paiements de transfert et qu'on tient compte de l'inflation, n'auront pas augmenté de façon notable

au cours de la période de 2017 à 2024. Seuls certains programmes, tels que ceux portant sur l'observation des entreprises internationales et des grandes entreprises, auront connu une augmentation importante de leurs ressources. On a fait remarquer que ce programme représentait près de la moitié de toutes les cotisations supplémentaires résultant des vérifications. L'augmentation de son financement pourrait se révéler être une bonne pratique du point de vue de l'administration fiscale, puisque le rendement sur investissement semble encore relativement élevé.

En conclusion, alors que le gouvernement envisage l'octroi de fonds supplémentaires à l'Agence, les parlementaires doivent continuer à prêter attention à son rendement et à ses résultats.

1. Introduction

Dans les derniers budgets et les récentes mises à jour économiques de l'automne, le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître le financement de l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin d'améliorer les services aux clients et de donner au gouvernement plus de moyens pour combattre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusifs¹. À cet égard, le DPB a préparé des estimations de coûts de certaines de ces propositions et a constaté un rendement positif de tels investissements². Or, dans les estimations de coûts les plus récentes publiées au cours de la dernière campagne électorale, on prévenait qu'il n'était pas certain que l'ARC puisse continuer à absorber les nouvelles rentrées de fonds de manière efficace. En effet, elle a déjà connu une augmentation considérable de ses ressources au cours de la dernière décennie. De plus, le lien historique entre les dépenses et les revenus pourrait commencer à s'éroder à mesure que des ressources supplémentaires sont consacrées à l'observation et à l'exécution de la loi³. Enfin, les parlementaires ont manifesté un intérêt soutenu pour l'amélioration des efforts d'observation de l'ARC dans divers domaines, afin de générer des recettes supplémentaires sans augmenter les taux d'imposition.

Une grande partie du financement supplémentaire annoncé depuis le budget de 2016 visait à accroître l'observation par les grandes entreprises et les contribuables fortunés au moyen de programmes tels que l'initiative des contribuables à valeur nette élevée. Ces dépenses ciblées expliquent également le taux de rendement élevé attendu du financement supplémentaire accordé à l'ARC.

Compte tenu des récentes augmentations du financement de l'ARC, de l'importance de son budget de fonctionnement annuel (prévu à 4,5 milliards de dollars en 2021-2022⁴) et de son effectif (42 526 équivalents temps plein [ETP] prévus en 2021-2022⁵, le deuxième plus important derrière le ministère de la Défense nationale, qui atteint 93 745 ETP⁶), il est intéressant de comparer le rendement de l'administration fiscale du Canada à celui d'autres autorités fiscales⁷ du monde entier. De plus, comme la plupart des partis politiques ont proposé une augmentation supplémentaire du budget de l'ARC lors de la dernière campagne électorale, il serait intéressant de voir si l'Agence utilise ses ressources actuelles de façon productive.

Le présent rapport vise à comparer le rendement du Canada à celui de pays comparables à l'aide d'un ensemble d'indicateurs tirés de l'ISORA (*International Survey on Revenue Administration*, Enquête internationale sur les administrations fiscales) de 2020. La section 1.1 du présent rapport décrit l'enquête en tant que source des données retenues pour une grande partie de l'analyse présentée dans le rapport. La section 2 explique brièvement la méthodologie utilisée pour choisir un sous-ensemble de pays comparables. La section 3 présente les résultats portant sur un ensemble de 21 indicateurs et la section 4 en résume les résultats. L'annexe A présente un résumé des annonces de financement pour l'ARC depuis le budget de 2016 et de

l'évolution de son budget de fonctionnement par programme au cours des exercices de 2017-2018 à 2023-2024. L'annexe B décrit la méthodologie détaillée utilisée pour sélectionner des pays comparables.

1.1. Enquête ISORA de 2020

Réalisée tous les deux ans, l'ISORA (*International Survey on Revenue Administration*, Enquête internationale sur les administrations fiscales) recueille des données sur les deux derniers exercices financiers auprès de plus de 150 administrations fiscales nationales ou fédérales du monde entier. La participation à l'enquête est volontaire. L'ISORA « est une enquête portant sur les activités d'administration fiscale et d'autres caractéristiques fondées sur des questions et des définitions communes convenues par quatre organisations internationales, soit l'Inter-American Center of Tax Administrations (CIAT), le Fonds monétaire international (FMI), l'Intra-European Organisation of Tax Administrations (IOTA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) » (Crandall, Gavin, et Masters, ISORA 2018: Understanding Revenue Administration, 2021 [TRADUCTION]).

L'enquête recueille des données sur un large éventail de sujets allant des recettes perçues aux cotisations supplémentaires découlant des mesures d'observation, en passant par le profil d'âge du personnel. Le questionnaire ainsi que les données recueillies dans le cadre de l'enquête sont accessibles au grand public sur la page Web de l'outil RA-FIT (*Revenue Administration Fiscal Information Tool*, information fiscale sur l'administration des recettes) du FMI⁸. Les données de l'enquête ISORA sont utilisées par l'OCDE pour préparer sa série sur l'administration fiscale, qui fournit dans sa dernière édition des informations comparatives sur 59 économies avancées et émergentes. (OCDE, 2021)

Puisque le cycle 2020 de l'enquête a recueilli des données sur les années d'imposition 2018 et 2019, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les administrations fiscales ne se reflètent dans aucune des données. Au Canada, la plupart des travaux de vérification ont été suspendus au début de la pandémie, les dates d'échéance des déclarations et des paiements ont été reportées pour tous les contribuables, et l'ARC a été chargée, conjointement avec Emploi et Développement social Canada, d'administrer les prestations liées à la COVID-19.

2. Choix de pays comparables

Les taux et les règles d'imposition diffèrent grandement d'un pays à l'autre. Par conséquent, lorsqu'on effectue une analyse comparative des administrations fiscales, il est important de tenir compte des différents environnements dans lesquels elles évoluent. Pour permettre une meilleure

comparaison, le DPB a choisi un sous-ensemble d'administrations fiscales semblables à l'ARC.

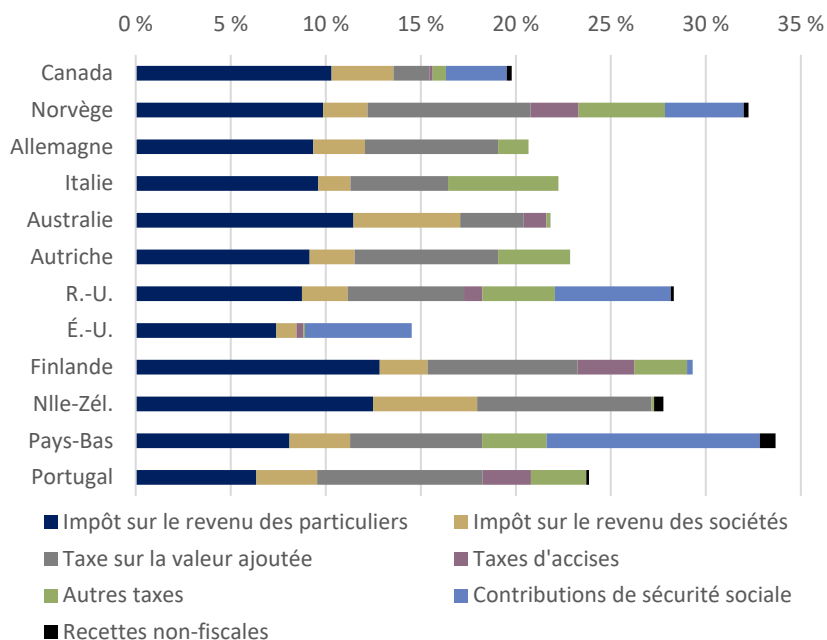
Pour sélectionner des pays semblables, le DPB a créé un indicateur de la distance pondérée par rapport au Canada en utilisant les revenus en proportion du PIB pondérés par l'importance relative de chaque composante des revenus au Canada. Les pays ont ensuite été classés en fonction de cet indicateur pour choisir un sous-ensemble des pays les plus semblables. Des règles d'exclusion supplémentaires ont été appliquées pour éliminer les pays où : l'administration fiscale est conjointe avec les douanes⁹; il n'existe aucun programme ou bureau consacré aux contribuables importants; le pays n'est pas considéré comme un pays à revenu élevé selon la Banque mondiale; la population est inférieure à un million d'habitants. L'annexe B présente plus en détail la méthodologie de sélection.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Une taxe sur la valeur ajoutée est une taxe à la consommation perçue à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement où la valeur d'un bien ou d'un service a augmenté. Au Canada, la taxe sur les produits et services (TPS) au niveau fédéral est un exemple de TVA.

La figure 2-1 présente la structure des revenus des pays comparables sélectionnés. Étant donné que l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) représente la plus importante source de revenus administrée par l'ARC (52 % de l'ensemble des revenus et 63 % des recettes fiscales), sa pondération est la plus élevée dans l'indicateur de distance, suivie de celle de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS). Par conséquent, même si des pays tels que la Norvège et l'Allemagne perçoivent beaucoup plus de recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que le Canada, leurs recettes d'IRP et d'IRS par rapport à la taille de leur économie sont assez comparables à celles du Canada et ces pays sont donc inclus dans notre comparaison.

Figure 2-1 Recettes perçues en proportion du PIB (2019)



Sources : Enquête ISORA de 2020, PIB par pays exprimé en unités monétaires nationales (données de la Banque mondiale) et calculs du DPB.

3. Indicateurs de rendement

Les indicateurs sont analysés séparément dans les quatre sections ci-dessous : frais de perception, conformité des paiements, rendement des vérifications et indicateurs organisationnels. En général, les pays inclus dans les figures ci-dessous sont présentés en ordre décroissant de rendement pour l'année la plus récente de données disponibles (2019). Cela signifie que les pays du côté gauche de l'axe des x affichent généralement un rendement supérieur à la moyenne, tandis que les pays du côté droit de l'axe des x affichent un rendement inférieur à la moyenne. Toutefois, pour certains indicateurs, comme le taux de réussite des vérifications, il convient de se demander si un rendement supérieur ou inférieur à la moyenne est gage d'une bonne performance (voir la section 3.3 pour plus de détails sur cet exemple précis).

Certains pays n'apparaissent pas dans toutes les figures, car ils peuvent ne pas avoir fourni de données pour une question spécifique de l'enquête. Dans toutes les figures, la moyenne présentée est établie seulement pour les pays inclus, et chaque pays a une pondération égale dans le calcul.

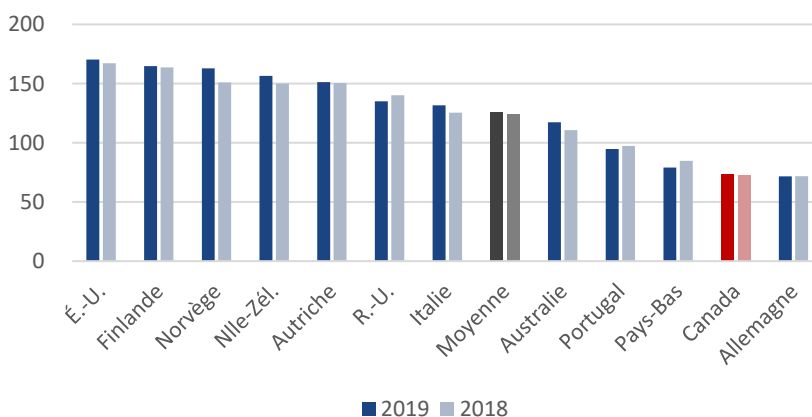
3.1. Frais de perception

Les ratios des frais de perception mesurent généralement la relation entre les recettes totales perçues et les coûts sous-jacents engagés par l'administration fiscale pour recueillir ces recettes. Tel que l'expliquent Crandall, Gavin, et Masters (2019) et OCDE (2021), les ratios de frais de perception doivent être interprétés avec prudence, surtout lorsqu'il s'agit de comparaisons internationales. Bien qu'une réduction du ratio puisse être interprétée comme étant une amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale à percevoir des recettes, cela n'est pas nécessairement le cas. Par exemple, une augmentation des taux d'imposition ou des facteurs macroéconomiques pourrait augmenter les recettes fiscales sans augmenter les coûts engagés par l'administration fiscale. Cela peut donner la fausse impression que l'efficacité s'est améliorée.

Par ailleurs, les investissements et les dépenses en capital, généralement plus volatils, peuvent influencer sur le dénominateur sans qu'on puisse immédiatement constater une amélioration de l'efficacité. Il est donc recommandé de retirer ces éléments du dénominateur lors des comparaisons internationales. Ainsi, ce rapport présente à la fois des ratios de frais de perception établis à l'aide des dépenses totales et des dépenses salariales seulement.

Enfin, les ratios de frais de perception prennent seulement en compte le montant réel des recettes perçues, en faisant abstraction des recettes fiscales potentielles non perçues (écart fiscal). Par conséquent, deux pays peuvent avoir des ratios de frais de perception comparables, mais être complètement opposés dans leur capacité à identifier les revenus sous-déclarés et à recouvrer tous les montants dus.

Figure 3-1 Total des recettes fiscales nettes perçues/total des dépenses de fonctionnement de l'administration fiscale

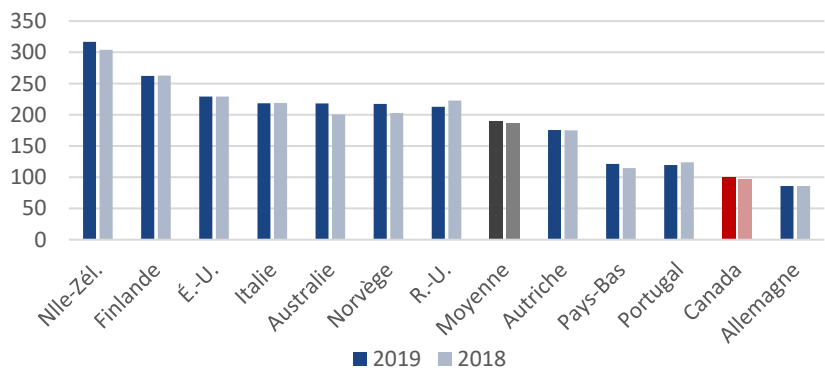


Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

La figure 3-1 présente le rapport entre le total des recettes perçues et le total des dépenses de fonctionnement. Pour chaque dollar de dépenses de fonctionnement, le Canada a perçu 74 \$ de recettes fiscales nettes en 2019 et 72 \$ en 2018. La moyenne internationale est de 126 \$ pour l'année 2019 et de 124 \$ pour l'année 2018; le Canada se situe donc bien en dessous de la plupart de ses homologues.

Comme il a été mentionné au début de la section, étant donné que les dépenses en capital peuvent être volatiles, la comparaison des frais de perception en fonction des dépenses salariales peut être un meilleur indicateur. La figure 3-2 présente le rapport entre le total des recettes perçues et le total des dépenses salariales. Le Canada a perçu 100 \$ en 2019 et 98 \$ en 2018 pour chaque dollar dépensé en salaires. Le pays se situe encore une fois bien au-dessous de la moyenne de 190 \$ en 2019 et de 187 \$ en 2018.

Figure 3-2 Total des recettes fiscales nettes perçues/dépenses salariales

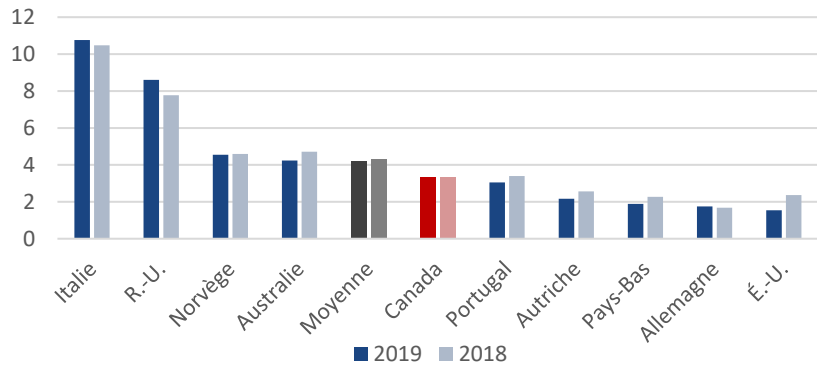


Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

La figure 3-3 présente des données comparables, mais portant sur les cotisations supplémentaires résultant des vérifications¹⁰. La figure indique que le Canada a perçu 3,3 fois son budget de fonctionnement en 2019 et 3,4 fois en 2018. Ces résultats se situent juste en dessous de la moyenne internationale pour les deux années, soit 4,2 et 4,3 fois pour les années 2019 et 2018, respectivement.

Figure 3-3

Valeur des cotisations supplémentaires/total des dépenses de fonctionnement de l'administration fiscale

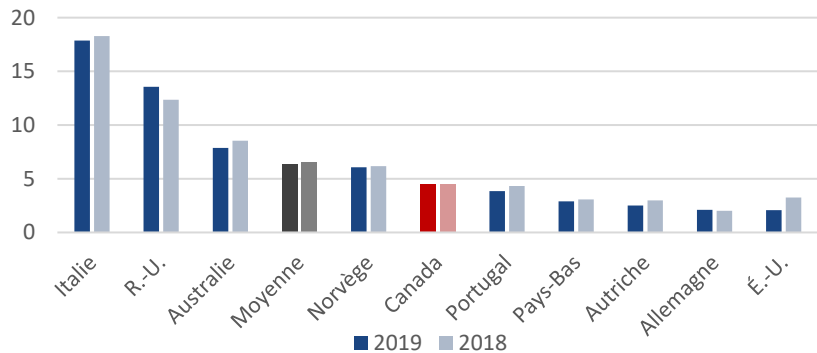


Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Enfin, la figure 3-4 montre le ratio des cotisations supplémentaires par rapport aux dépenses salariales. L'écart du Canada par rapport à la moyenne est légèrement plus élevé lorsqu'on tient compte du salaire seulement. Toutefois, en ce qui concerne le classement, il n'y a aucun changement notable.

Figure 3-4

Valeur des cotisations supplémentaires/dépenses salariales



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

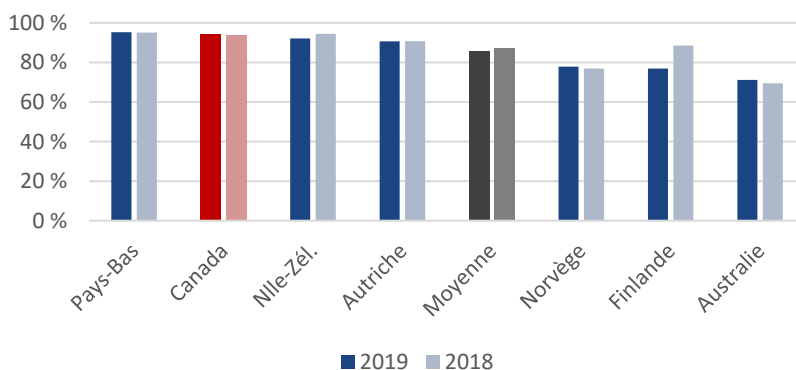
3.2. Conformité des paiements

Les figures 3-5 et 3-6 montrent les taux de paiements à temps des contribuables en ce qui concerne l'IRP et l'IRS. Il en ressort que, pour l'année 2019, le Canada se situe au-dessus de la moyenne pour ce qui est de l'IRP (94 % contre 85 % en moyenne) et légèrement en dessous de la moyenne pour ce qui est de l'IRS (87 % contre 89 % en moyenne). Le rendement du Canada en matière d'IRS a légèrement augmenté par rapport à 2018, où il se situait à 86 %, comparativement à une moyenne supérieure

de 92 %. La moyenne plus élevée s'explique principalement par le rendement largement supérieur de la Nouvelle-Zélande en 2018.

Figure 3-5

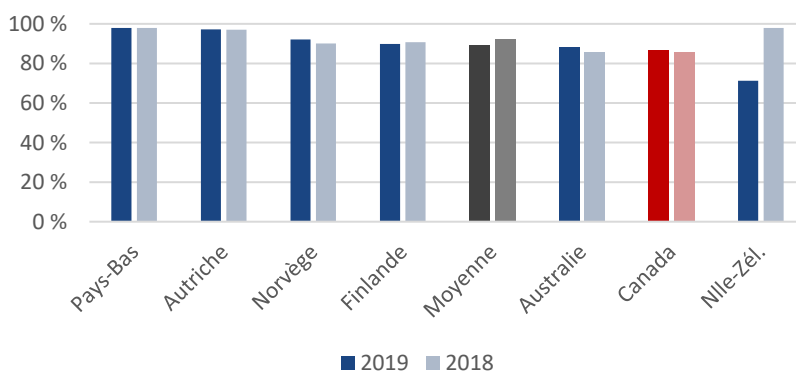
Taux de paiements à temps (IRP)



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Figure 3-6

Taux de paiements à temps (IRS)



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Un taux élevé de paiements à temps peut être directement attribuable aux efforts et aux initiatives de sensibilisation des autorités fiscales. Cependant, cela peut simplement être dû à une attitude généralement favorable aux règles au sein de la population. Les mesures punitives, telles que les pénalités et les intérêts, dont la gravité peut varier d'un pays à l'autre, peuvent également être un facteur déterminant.

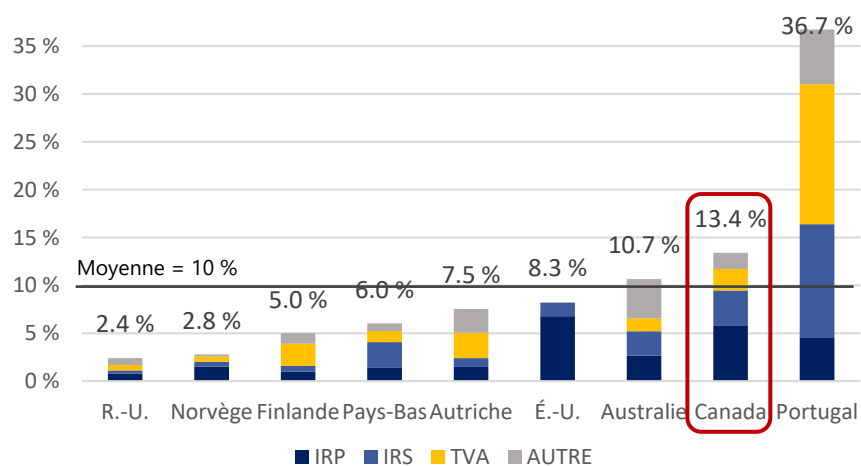
Les dates d'échéance des paiements peuvent aussi varier d'un pays à l'autre. Au Canada, les particuliers sont imposés par année civile et la date d'échéance du paiement est généralement le 30 avril de l'année suivante (ou le jour ouvrable suivant si le 30 avril tombe un jour de fin de semaine). Pour les sociétés, la date d'échéance du paiement est généralement deux mois après la date de clôture de l'exercice financier (trois mois pour certaines petites entreprises). Par conséquent, si certains pays accordent un délai de

paiement plus long, cela améliorera probablement leur taux d'observation et ne dénote pas un meilleur rendement de l'administration fiscale.

Les figures 3-5 et 3-6 ne reflètent pas l'importance des montants qui restent impayés à la date d'échéance, mais la figure 3-7 montre la valeur de tous les arriérés à la fin de l'année en pourcentage de toutes les recettes perçues. Selon cette mesure, le Canada se classe derrière la plupart des pays avec une valeur de 13,4 %, dépassant la moyenne qui est de 10 %. Cette moyenne est attribuable en grande partie au Portugal (36,7 %) et chuterait à 7 % si le Portugal était exclu.

Les arriérés d'IRP au Canada constituent la composante la plus importante, soit 6 % du total des recettes, tandis que les arriérés d'IRS représentent 4 % et que tous les autres montants, y compris la TVA, représentent environ 2 % du total des recettes. Cependant, les arriérés d'IRS et de TVA s'élèvent respectivement à 22 % et à 23 % de leur source de revenus correspondante, tandis que les arriérés d'IRP représentent seulement 11 % des revenus d'IRP, comme l'indique la figure 3-8.

Figure 3-7 Stocks de clôture des arriérés en pourcentage des recettes totales perçues (2019)



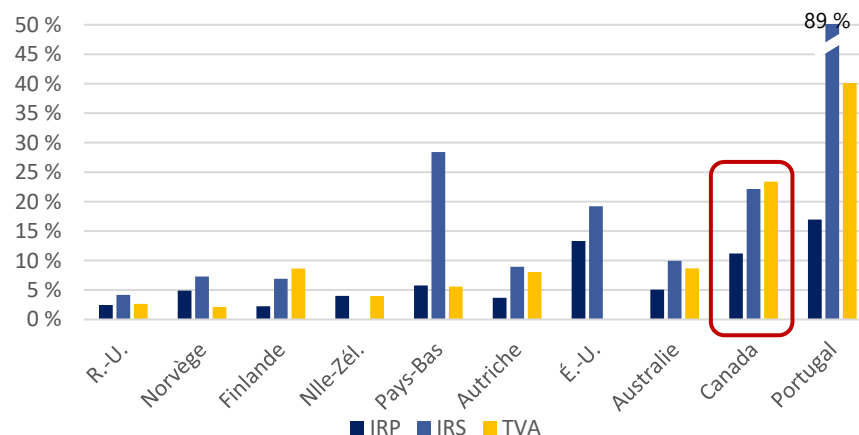
Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

De nombreux pays ont recours à la retenue à la source par des tiers pour améliorer l'observation des paiements. Le Canada ne fait pas exception à la règle puisque les employeurs doivent percevoir et verser périodiquement à l'ARC les montants de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale retenus sur les salaires de leurs employés¹¹. De même, les travailleurs autonomes et les sociétés doivent verser des acomptes mensuels ou trimestriels qui sont généralement calculés à partir de leurs impôts de l'année précédente. De plus, les établissements financiers doivent retenir des

impôts sur le revenu de placement (principalement les intérêts et les dividendes) distribué à leurs clients. Enfin, les entreprises doivent percevoir et verser périodiquement¹² les montants de TPS/TVH sur chaque vente taxable qu'elles effectuent.

Figure 3-8

Stocks de clôture des arriérés en pourcentage des recettes fiscales correspondantes perçues (2019)



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

La plupart de ces assiettes fiscales étant couvertes par des retenues de tiers ou des acomptes provisionnels, on pourrait supposer que l'inobservation des paiements serait relativement faible. Certains de ces montants pourraient s'expliquer par des cotisations supplémentaires contestées par les contribuables. Les arriérés de paiement peuvent s'accumuler au fil du temps jusqu'à ce que les oppositions soient résolues, si le processus d'examen interne est particulièrement long¹³. De même, si l'examen de l'opposition d'un contribuable donne raison à l'agence fiscale, ce dernier a encore le droit de faire appel de la décision auprès de la Cour canadienne de l'impôt¹⁴. De même, s'il faut beaucoup de temps au contribuable pour obtenir une audience au tribunal, le montant contesté reste dans les arriérés, mais le contribuable doit payer 50 % du montant contesté pendant la procédure d'appel, montant qu'il pourra récupérer si le tribunal tranche en sa faveur.

Écart fiscal lié aux paiements

L'écart fiscal lié aux paiements mesure le montant de l'obligation fiscale qui n'a pas été payé ou perçu après l'établissement de la cotisation d'impôt par l'ARC. Cela comprend les dettes d'impôts en souffrance et les radiations, mais exclut les intérêts et les pénalités, car ceux-ci ne sont pas considérés comme des obligations fiscales.

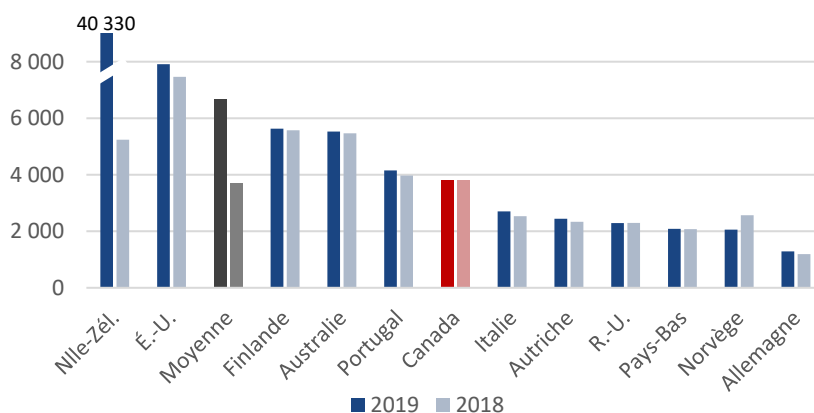
Il est à noter que l'ARC a publié en 2020 des estimations de l'écart fiscal lié aux paiements des trois principales composantes (IRP, IRS, TPS/TVH) pour l'année d'imposition 2014¹⁵. Leurs résultats confirment ce que montre la figure 3-7, soit que l'IRP représente le montant nominal le plus élevé de l'écart fiscal, suivi de l'IRS et de la TVA. Toutefois, l'ARC a également constaté que l'écart fiscal lié aux paiements pour une année d'imposition donnée diminue considérablement au fil du temps, à mesure que les paiements sont effectués, en particulier pour l'IRP, où il a été réduit de 76 % en 2020, contre 38 % pour l'IRS et 30 % pour la TPS/TVH (Agence du revenu du Canada, 2020).

3.3. Rendement des vérifications

Une fonction importante des administrations fiscales consiste à effectuer des vérifications pour s'assurer que les contribuables respectent toutes les lois pertinentes. Tel qu'on l'a mentionné précédemment, pour certains des indicateurs de cette section, il n'est pas toujours évident de déterminer si une valeur plus élevée doit être considérée comme un bon ou un mauvais rendement. Par exemple, la figure 3-9 montre le nombre de contribuables par vérificateur (en équivalents temps plein ou ETP pour tous les types d'impôts). Un nombre élevé de contribuables par vérificateur pourrait indiquer que le personnel de vérification est en mesure d'effectuer de nombreuses vérifications par année.

Toutefois, cela pourrait également indiquer que l'agence fiscale manque de fonds et de personnel et qu'elle est incapable d'entreprendre des vérifications lorsque la situation justifie un examen plus approfondi d'un contribuable. Cela pourrait aussi être un signe d'une meilleure conformité au sein de la population, réduisant ainsi le besoin de ressources à consacrer aux vérifications. Comme on peut le voir dans la figure 3-9, le Canada se situe au milieu du classement selon cet indicateur. Il convient de souligner que la moyenne est fortement influencée par une valeur aberrante en 2019 – la Nouvelle-Zélande et ses 40 330 contribuables par vérificateur¹⁶.

Figure 3-9 Nombre de contribuables par vérificateur



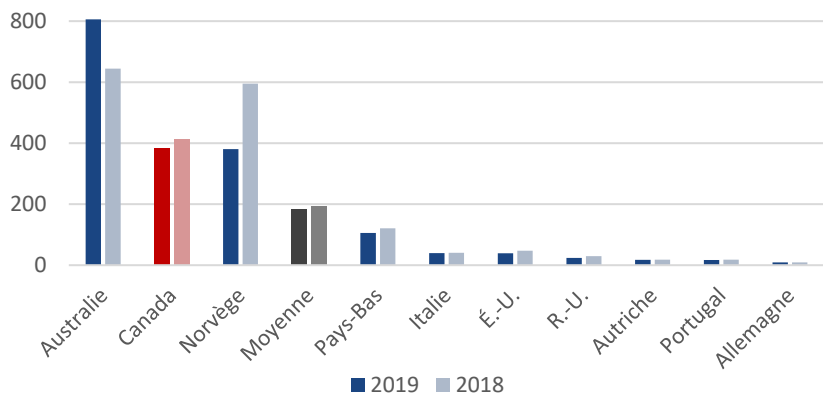
Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Il est intéressant de constater qu'un nombre élevé de contribuables par vérificateur ne correspond pas nécessairement à un nombre élevé de dossiers traités par vérificateur. On peut voir à la figure 3-10 que l'Australie et le Canada, qui étaient tous deux au milieu du peloton pour ce qui est du nombre de contribuables par vérificateur, sont les deux pays qui ont le plus grand nombre de dossiers traités par vérificateur. En revanche, les États-Unis,

qui avaient un nombre élevé de contribuables par vérificateur, traitent relativement peu de dossiers par vérificateur. Cela pourrait être un signe que l'Internal Revenue Service manque effectivement de personnel, comme l'a récemment souligné le rapport annuel du National Taxpayer Advocate¹⁷.

À l'autre bout du spectre, la Norvège est l'un des pays ayant le plus faible nombre de contribuables par vérificateur, mais elle effectue à peu près le même nombre de vérifications par vérificateur qu'au Canada. Il est à noter qu'un nombre élevé de vérifications n'est pas nécessairement un résultat souhaitable d'une agence fiscale, car cela pourrait imposer un fardeau inutile aux contribuables qui respectent la loi.

Figure 3-10 Nombre de vérifications par vérificateur



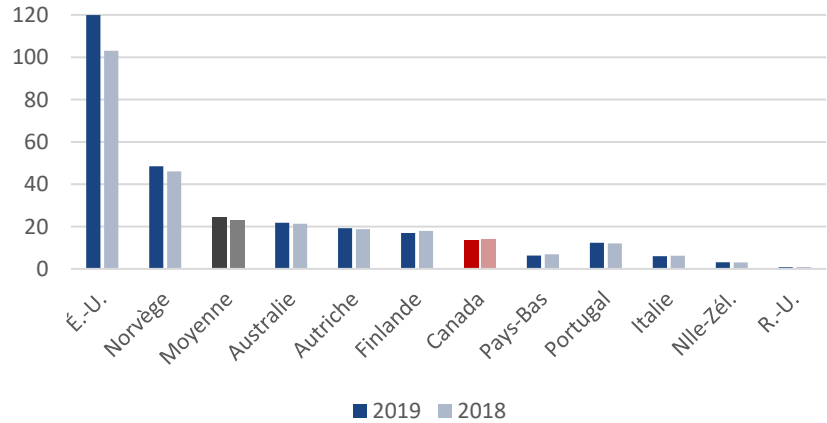
Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Le volume des vérifications ne révèle rien de leur degré de complexité. Au Canada, l'ARC effectue un grand nombre de vérifications peu complexes des inscrits à la TPS/TVH. Étant donné que les États-Unis n'ont pas de TVA fédérale sous l'administration de l'Internal Revenue Service, cela pourrait expliquer le nombre plus faible de dossiers traités par vérificateur.

Les figures 3-11 et 3-12 montrent le nombre de sociétés par vérificateur auprès du bureau/programme des contribuables importants (*Large Taxpayer Office/Program* ou *LTO/P*) et le nombre moyen de vérifications traitées par ces vérificateurs. Ces chiffres sont beaucoup plus bas puisque le Canada compte environ 14 sociétés par vérificateur alors que la moyenne était de 24 en 2019 et de 23 en 2018 (la moyenne est fortement influencée par les États-Unis). Les vérificateurs canadiens traitent de deux à trois dossiers de contribuables importants par ETP, alors que la moyenne des pays comparables est d'environ huit.

Figure 3-11

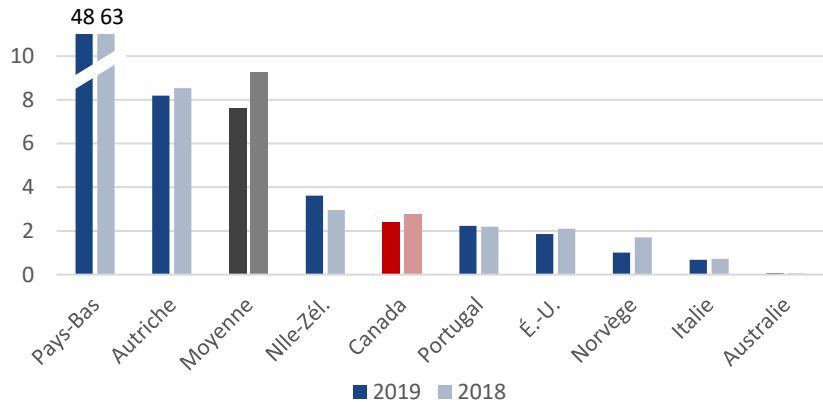
Sociétés par ETP du bureau/programme des contribuables importants



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Les équipes de vérificateurs travaillant au bureau/programme des contribuables importants s'occupent généralement de structures corporatives complexes de multinationales engagées dans des transactions transfrontalières. On s'attend à ce que le nombre de vérifications soit moins élevé, et le Canada se situe dans la même fourchette que la plupart des pays comparables, les Pays-Bas étant clairement une exception dans cette catégorie. Encore une fois, un nombre élevé pourrait être le signe qu'une agence fiscale dispose d'une grande capacité de production lui permettant de mieux assurer l'observation des lois fiscales. Cependant, l'inobservation de la législation fiscale peut également en être la cause tandis qu'un petit nombre signifierait le contraire, c'est-à-dire des analyses plus exhaustives, plus complexes et de meilleure qualité. En bref, ces statistiques doivent être interprétées avec prudence. De plus, dans certains pays, le bureau/programme des contribuables importants est responsable de la vérification des sociétés ainsi que des personnes fortunées alors que cette dernière est une fonction distincte de l'ARC¹⁸.

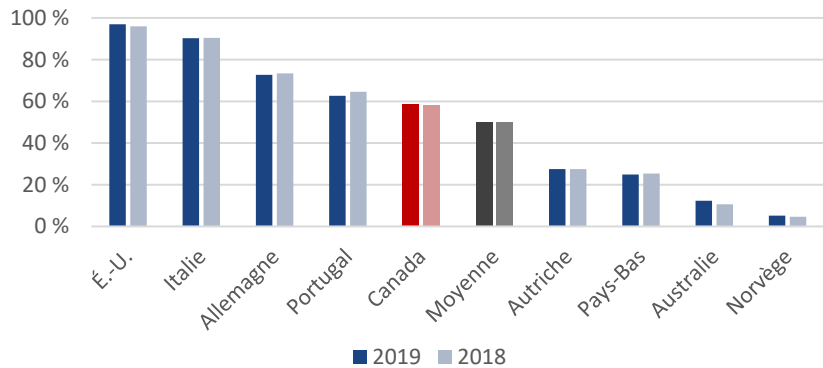
Figure 3-12 Nombre de vérifications par ETP affecté aux vérifications du bureau/programme des contribuables importants



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

La figure 3-13 montre le taux de réussite des vérifications, c'est-à-dire le pourcentage de vérifications qui donnent lieu à un ajustement de cotisation. Pour deux années consécutives, le taux pour le Canada est supérieur à la moyenne, soit près de 60 %. Un taux de réussite des vérifications plus élevé est généralement considéré comme positif, en ce sens qu'il indique que les vérifications sont plus efficaces pour repérer les contribuables contrevenants.

Figure 3-13 Taux de réussite des vérifications



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

D'autre part, certaines administrations fiscales effectuent des vérifications aléatoires. Ces vérifications de contribuables choisis au hasard se traduisent évidemment par des cotisations supplémentaires moins fréquentes, ce qui peut expliquer les taux de réussite moins élevés des vérifications dans certains pays. Néanmoins, les vérifications aléatoires peuvent fournir des renseignements précieux à une administration fiscale et aider à améliorer les algorithmes utilisés pour déterminer le risque d'inobservation de chaque contribuable.

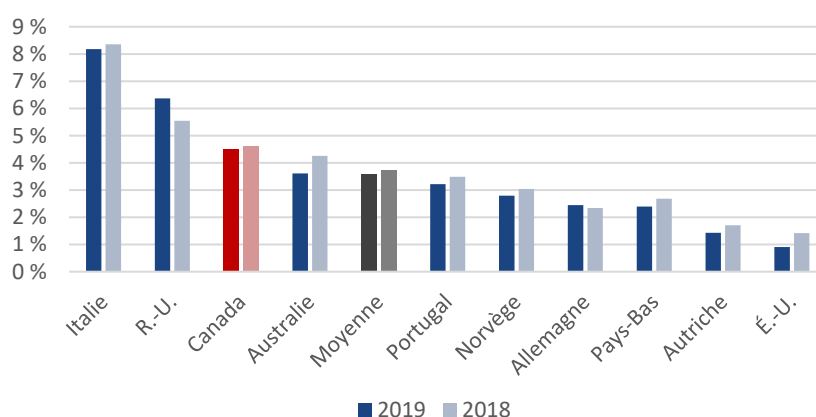
Enfin, un taux de réussite très élevé peut découler de vérifications très ciblées, mais aussi d'un manque de ressources qui oblige l'administration fiscale à ne rechercher que les cas faciles. C'est probablement ce qui explique le taux de succès élevé des États-Unis.

Valeur des cotisations supplémentaires

Les figures suivantes illustrent la valeur des cotisations supplémentaires établies à la suite des vérifications effectuées¹⁹. La figure 3-14 montre la valeur des cotisations supplémentaires en pourcentage du total des recettes fiscales perçues. Au Canada, celles-ci représentent près de 5 % du total des recettes, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne. Il faut préciser que dans toutes les figures suivantes, les cotisations supplémentaires comprennent aussi les pénalités et les intérêts liés aux vérifications.

Figure 3-14

Valeur des cotisations supplémentaires résultant de toutes les vérifications, en pourcentage du total des recettes fiscales perçues

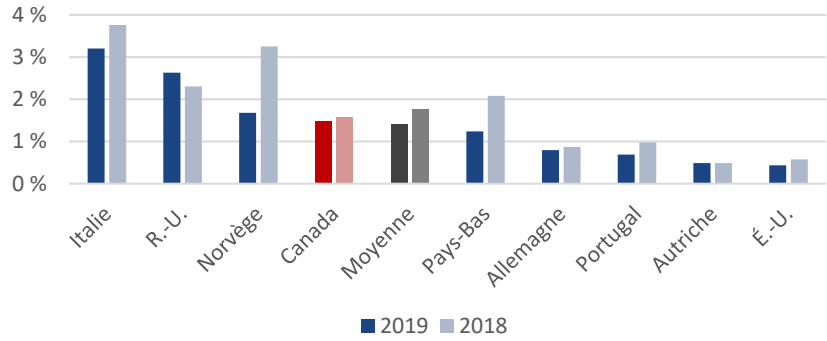


Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Les trois figures suivantes (3-15 à 3-17) présentent une ventilation des trois principales composantes fiscales au Canada : IRP, IRS et TVA. Dans chaque cas, la figure indique la valeur des cotisations supplémentaires résultant des vérifications de ces contribuables spécifiques, en pourcentage des recettes fiscales provenant de ces mêmes impôts et taxes. Il est à noter que les cotisations supplémentaires liées à l'IRP représentent un pourcentage beaucoup plus faible des recettes : environ 2 % contre 10 % chacun pour ce qui est de l'IRS et de la TVA. Pour tous ces indicateurs, le Canada se situe légèrement au-dessus de la moyenne, mais ne se démarque pas particulièrement. L'Italie se classe première au chapitre des trois indicateurs, ce qui confirme un problème déjà bien étayé de faible conformité fiscale dans ce pays²⁰.

Figure 3-15

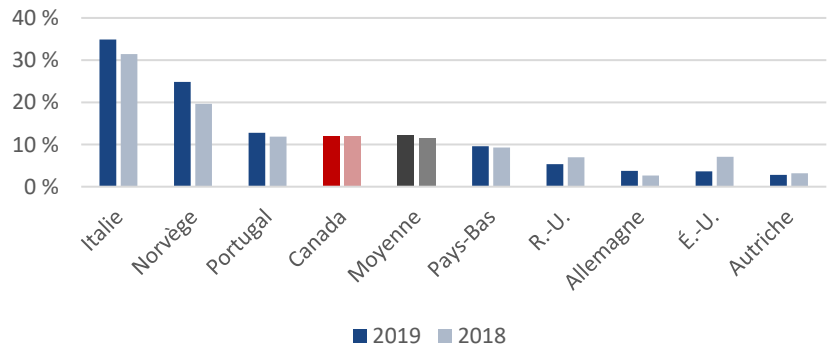
Valeur des cotisations supplémentaires d'IRP en pourcentage des recettes de l'IRP



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Figure 3-16

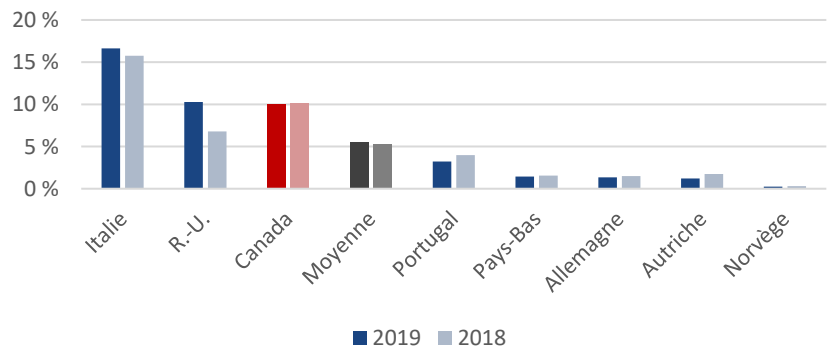
Valeur des cotisations supplémentaires d'IRS en pourcentage des recettes de l'IRS



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Figure 3-17

Valeur des cotisations supplémentaires de TVA en pourcentage des recettes de la TVA



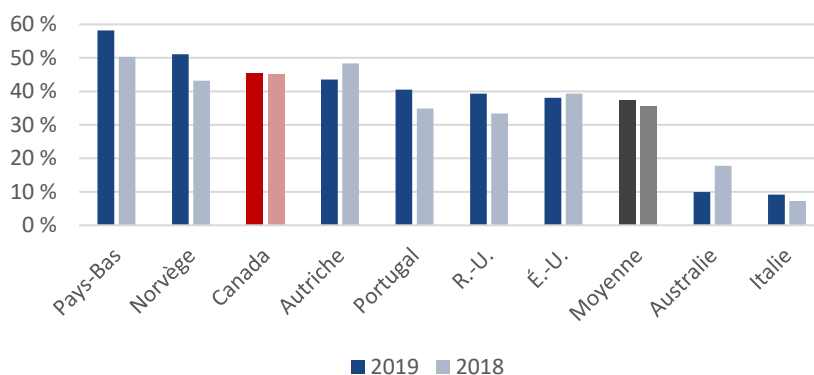
Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Enfin, la figure 3-18 montre la valeur des cotisations supplémentaires provenant du bureau/programme des contribuables importants en pourcentage de toutes les cotisations supplémentaires. Pour la plupart des pays de notre échantillon, les vérifications du bureau/programme des contribuables importants représentent 40 % ou plus de la valeur de toutes les cotisations supplémentaires. Le Canada se situe à 45 %, soit légèrement au-dessus de la moyenne de 37 %, et tout juste derrière les Pays-Bas, à 58 %, et la Norvège, à 51 %.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, au Canada, le bureau/programme des contribuables importants ne s'occupe que des sociétés. Par conséquent, la valeur des cotisations supplémentaires du bureau/programme des contribuables importants en 2019 représente 86 % des redressements supplémentaires liés à l'IRS. Cela laisse entendre que les 14 % restants proviennent de petites et moyennes entreprises. Bien que cela puisse être une donnée probante pour réfuter la perception selon laquelle l'ARC s'en prend seulement aux petites entreprises, il est important de préciser que le nombre de vérifications du bureau/programme des contribuables importants représente environ 0,1 % de toutes les vérifications effectuées.

Figure 3-18

Valeur des cotisations supplémentaires du bureau/programme des contribuables importants en pourcentage de toutes les cotisations supplémentaires



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

À l'autre extrémité de la figure, l'Australie et l'Italie se distinguent comme étant les seuls pays dont les cotisations supplémentaires du bureau/programme des contribuables importants représentaient 10 % ou moins de toutes les cotisations supplémentaires en 2019. Il a été montré dans les figures précédentes que l'Italie se classait au premier rang au chapitre des cotisations supplémentaires par rapport aux recettes fiscales correspondantes pour chacun des principaux impôts et taxes. Le fait que l'Italie perçoive relativement peu de cotisations supplémentaires par l'intermédiaire du bureau/programme des contribuables importants vient

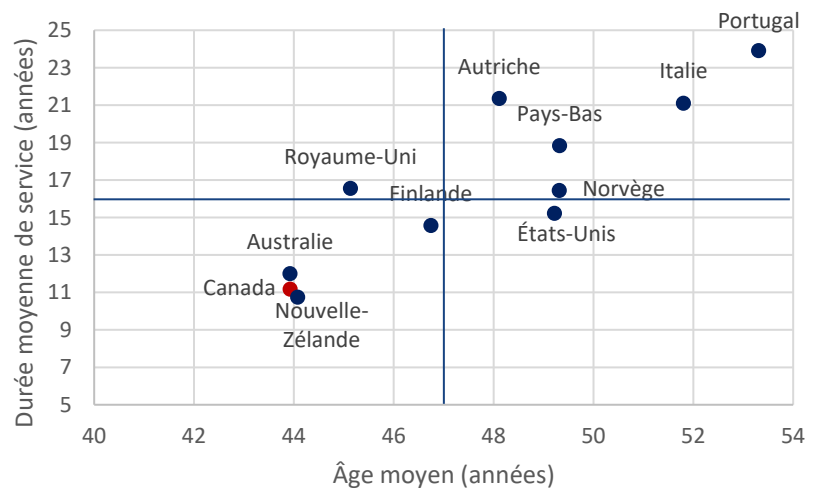
confirmer que l'inobservation est répandue parmi de nombreux types de contribuables différents.

3.4. Indicateurs organisationnels

Cette dernière section présente des indicateurs relatifs à la composition du personnel des agences fiscales et à leur investissement en technologie. La figure 3-19 montre le profil d'âge moyen et la durée moyenne de service des employés. Il y a évidemment une corrélation positive entre l'âge et la durée de service.

En ce qui concerne cet indicateur, le Canada est presque identique à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, l'âge moyen des employés étant de 44 ans et la durée moyenne de service de 11 ans. Ces valeurs sont légèrement inférieures aux moyennes des pays comparables, qui sont respectivement de 47 ans et de 16 ans. La durée de service n'est pas un indicateur absolu pour mesurer l'expérience professionnelle pertinente, car certains employés pourraient avoir travaillé dans le secteur privé (p. ex. dans un grand cabinet comptable) avant de se joindre à l'administration fiscale.

Figure 3-19 Durée moyenne de service par rapport au profil d'âge moyen (2019)

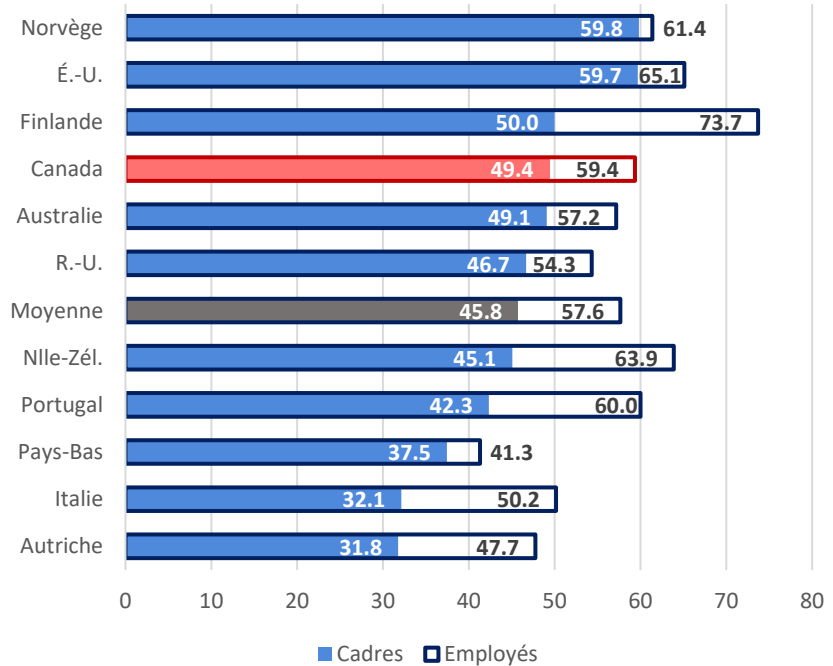


Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

La figure 3-20 présente la composition de l'ensemble du personnel et des cadres par sexe. La plupart des pays sont à parité ou au-dessus de la parité en ce qui concerne l'ensemble des effectifs, à l'exception des Pays-Bas, qui comptent 41 % de femmes parmi leurs employés. En ce qui concerne la représentation des femmes au sein des postes de cadres, le Canada fait partie, avec la Finlande et l'Australie, des pays ayant atteint la parité. La Norvège et les États-Unis sont en tête du classement, puisque près de 60 % de leurs postes de cadres sont occupés par des femmes.

En bas du classement, l'Italie et l'Autriche comptent environ une femme sur trois parmi leurs cadres. Il est à noter que la représentation des femmes au sein de la population en âge de travailler (15 à 65 ans) dans tous ces pays se situe entre 49 % et 52 % pour l'année 2019²¹.

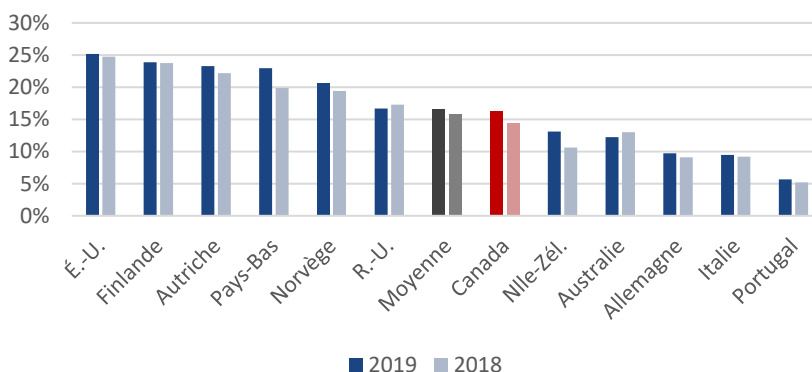
Figure 3-20 Pourcentage de femmes (2019)



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Enfin, la figure 3-21 montre la valeur des dépenses en technologies de l'information et des communications (TIC) en pourcentage des dépenses de fonctionnement totales. Ce taux peut être considéré comme une approximation de l'état de préparation électronique, étant donné que de plus en plus de contribuables convergent vers l'utilisation de la déclaration électronique et de nouvelles technologies. En 2019, le Canada se situait à peine en dessous de la moyenne des pays comparables. Les résultats du prochain cycle d'enquête ISORA seront probablement très différents, car la pandémie aura vraisemblablement entraîné une accélération du rythme des investissements dans les TIC dans la plupart des pays.

Figure 3-21 Dépenses en TIC en pourcentage des dépenses totales de fonctionnement



Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB

4. Conclusion

Le Canada a obtenu de meilleurs résultats que la moyenne des pays comparables pour environ la moitié des indicateurs et de moins bons résultats pour l'autre moitié. Toutefois, en ce qui a trait à six des indicateurs de rendement liés à la vérification pour lesquels le Canada obtient de meilleurs résultats, il n'est pas certain que le fait d'être au-dessus ou en dessous de la moyenne signifie un meilleur rendement de l'ARC ou des résultats optimaux pour les Canadiens.

Dans la plupart des cas, le Canada n'est jamais très loin de la moyenne, obtenant généralement des rendements légèrement supérieurs ou légèrement inférieurs à ceux des pays comparables (d'autant plus que, pour certains indicateurs, la moyenne est affectée par des valeurs aberrantes). Les seuls aspects où le Canada a largement surclassé les pays comparables sont les suivants : la valeur des cotisations supplémentaires pour la TVA et le nombre de vérifications effectuées par vérificateur. Cela est compréhensible puisque l'ARC effectue un volume élevé de vérifications relativement peu complexes de la TVA²².

À l'inverse, le Canada a obtenu un rendement relativement faible en ce qui concerne les arriérés par rapport aux autres pays, particulièrement pour les arriérés d'IRS et de TVA. L'enquête ISORA ne contient aucun détail sur le type de contribuables redevables de ces arriérés (c.-à-d. petites ou grandes entreprises). Cependant, le rendement du Canada pourrait indiquer, par exemple, que l'administration fiscale préfère ne pas poursuivre activement certains types de contribuables.

Le Canada compte parmi les pays les moins performants en ce qui concerne les ratios de frais de perception par rapport au total des recettes perçues, ne devant que l'Allemagne. Comme la section correspondante l'indique, les ratios de frais de perception doivent être interprétés avec prudence. Une administration fiscale sous-financée est susceptible de présenter un ratio supérieur (étant donné qu'elle perçoit des recettes auprès de contribuables qui se conforment volontairement aux règles), mais pourrait perdre beaucoup de recettes éventuelles parce qu'elle ne possède pas de solides mécanismes d'observation.

Au Canada, le bureau/programme des contribuables importants produit la majorité des recettes des cotisations supplémentaires résultant des vérifications. La plupart des annonces de financement faites par le gouvernement fédéral depuis 2016 ont ciblé les grandes entreprises et les personnes fortunées, car « [a]voir les moyens d'éviter de payer sa juste part ne devrait pas signifier qu'on peut le faire²³ ». Cela semble être une bonne pratique du point de vue de l'administration fiscale, puisque le rendement sur investissement semble encore relativement élevé. De plus, la perception quant à l'équité du régime fiscal s'en trouve améliorée.

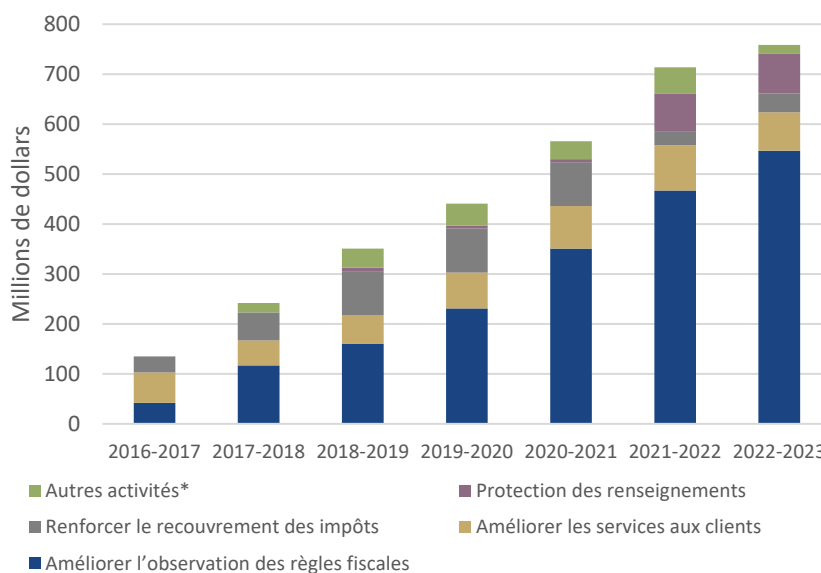
Toutefois, comme nous l'expliquons à l'annexe A, en dépit de toutes les annonces de financement faites depuis le budget de 2016, les dépenses de l'ARC, lorsqu'on exclut les paiements de transfert et qu'on tient compte de l'inflation, n'auront pas augmenté de façon notable au cours de la période de 2017 à 2024. Seuls certains programmes, tels que ceux portant sur l'observation par les entreprises internationales et les grandes entreprises, auront connu une augmentation importante de leurs ressources.

En conclusion, le rendement global de l'ARC est comparable à celui de pays semblables. Cela ne veut pas dire que des améliorations ne sont pas nécessaires, comme le Bureau du vérificateur général l'a souligné dans certains des rapports publiés au cours des dernières années²⁴. Dans un contexte où le gouvernement envisage d'accroître le financement de l'Agence, les parlementaires doivent continuer à prêter attention à son rendement et à ses résultats.

Annexe A : Budget de fonctionnement de l'ARC

Tous les budgets fédéraux déposés depuis les élections générales de 2015, ainsi que l'Énoncé économique de l'automne 2020, comprennent des fonds supplémentaires pour l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ce financement supplémentaire peut être réparti en cinq grandes catégories présentées à la figure A-1. Comme les budgets annoncés s'échelonnent généralement sur une période de cinq ans et que ceux-ci sont souvent orientés vers la fin de cette période, nous pouvons constater que le financement supplémentaire cumulé augmente chaque année. Par exemple, le montant total de l'exercice 2021-2022 comprend les montants promis : dans cinq ans pour le budget de 2016, dans quatre ans pour le budget de 2017, dans trois ans pour le budget de 2018, et ainsi de suite.

Figure A-1 Financement supplémentaire de l'ARC depuis le budget de 2016



* Les autres activités comprennent: l'introduction d'un régime fiscal pour le cannabis, le filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution par le carbone, la garantie de réévaluations appropriées pour les fonctionnaires touchés par Phénix, une solution de paie électronique pour aider les entreprises.

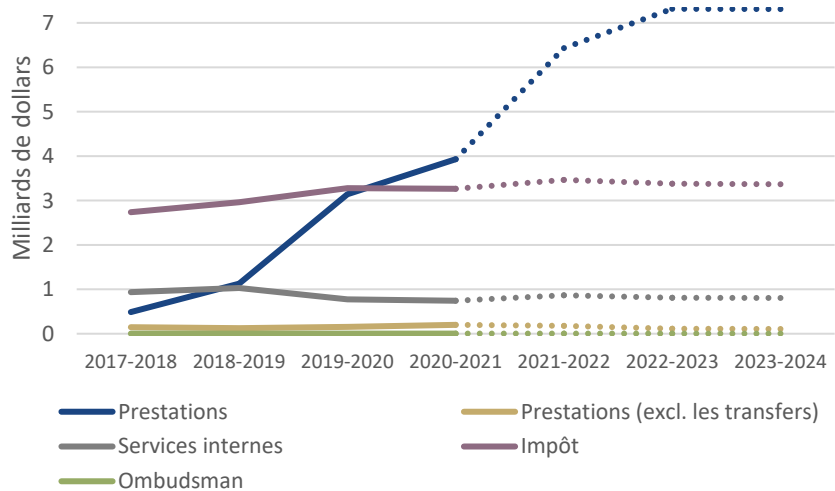
Source : Les calculs du DPB sont fondés sur le budget de 2016, le budget de 2017, le budget de 2018, le budget de 2019, l'Énoncé économique de l'automne 2020 et le budget de 2021.

La plupart des fonds supplémentaires ont été consacrés à l'amélioration de l'observation fiscale, mais des montants importants ont également été consacrés à l'amélioration des services aux clients et au renforcement du recouvrement des impôts afin de récupérer les taxes impayées. Pour

comprendre la manière dont cela se traduit dans les activités de l'ARC, la figure A-2 présente les dépenses réelles par responsabilité essentielle de l'Agence pour les exercices 2017-2018 à 2020-2021, ainsi que les dépenses prévues pour les exercices 2021-2022 à 2023-2024.

La figure A-2 illustre clairement une dichotomie entre les dépenses prévues au titre des prestations et le reste des responsabilités essentielles de l'ARC à partir de l'exercice 2021-2022. Le programme des prestations devient de loin le programme le plus coûteux, ce qui s'explique par le fait que l'ARC est chargée d'administrer la redevance sur les combustibles dans les provinces et les territoires qui ne satisfont pas aux critères du modèle fédéral de tarification de la pollution par le carbone. Cela comprend le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat (IAC), qui redistribue les recettes tirées de la redevance sur les combustibles aux ménages de la province où les sommes sont amassées. La valeur des paiements de l'IAC devrait atteindre 6,8 milliards de dollars en 2022-2023²⁵.

Figure A-2 Dépenses de l'ARC par responsabilité essentielle



Remarque : Les lignes continues représentent les dépenses réelles et les lignes pointillées, les dépenses prévues.

Sources : Rapport sur les résultats ministériels de l'ARC (de 2018 à 2021), Plan ministériel 2021-2022 de l'ARC, Comptes publics du Canada, volume II (de 2018 à 2021) et calculs du DPB.

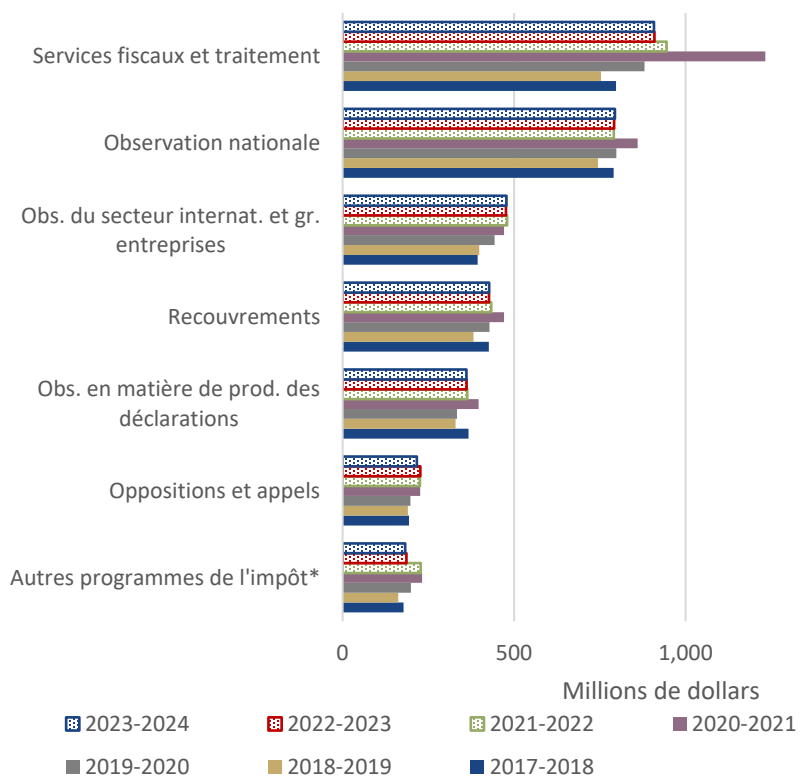
Lorsque la valeur de ces paiements de transfert est exclue des dépenses liées aux prestations (ne laissant que les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital), il s'agit du deuxième programme le moins coûteux, les dépenses annuelles moyennes étant de 150 millions de dollars, tout juste au-dessus de celles de l'ombudsman des contribuables (qui est négligeable à 3,6 millions de dollars). L'impôt est la responsabilité essentielle la plus importante, représentant les trois quarts de toutes les dépenses (à l'exclusion des paiements de transfert), et son budget aura augmenté de 23 % d'ici 2023-2024 (passant de 2,7 milliards de dollars en 2017-2018 à 3,4 milliards de dollars en 2023-2024).

Une ventilation plus détaillée des dépenses par programme relevant de la responsabilité essentielle en matière d'impôt est illustrée à la figure A-3. Comme on peut le constater, le programme des services fiscaux et du traitement des déclarations est le plus coûteux, suivi de près par l'observation nationale. L'exercice 2020-2021 est le plus coûteux pour presque tous les programmes fiscaux. Cela s'explique par les rajustements apportés à la négociation collective et l'administration des mesures associées à la réponse du gouvernement à la COVID-19.

En ce qui concerne l'observation nationale, les dépenses prévues sont semblables aux montants des années précédentes (elles n'auront augmenté que de 0,5 % entre 2017-2018 et 2023-2024). Cependant, les dépenses consacrées à l'observation du secteur international et des grandes entreprises ont augmenté chaque année et se stabiliseront en 2022-2023 à un niveau de 21 % plus élevé qu'en 2017-2018. Cela concorde avec la plupart des annonces de financement visant à lutter contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale plus complexes.

Figure A-3

Dépenses par programme dans le cadre de la responsabilité essentielle en matière d'impôt



Remarque : Les barres pleines représentent les dépenses réelles et les barres pointillées, les dépenses prévues.

Sources : Rapport sur les résultats ministériels de l'ARC (de 2018 à 2021), Plan ministériel 2021-2022 de l'ARC, Comptes publics du Canada, volume II (de 2018 à 2021) et calculs du DPB.

Le programme des services fiscaux et du traitement des déclarations verra également ses ressources augmenter, soit de 14 % en 2023-2024, par rapport à 2017-2018. Cela résulte probablement du financement supplémentaire visant à améliorer les services aux clients. Enfin, les oppositions et les appels connaîtront également une augmentation de 12 % au cours de la même période. C'est en l'occurrence pour réduire le temps de traitement des oppositions, un point que le vérificateur général, dans un rapport de 2016, a signalé comme étant un aspect à améliorer.

Les autres programmes d'impôt n'ont pas connu de changement important de leurs dépenses au cours de cette période de sept ans. Bien que chaque budget attire l'attention sur les annonces de financement à l'ARC, les dépenses dans tous les programmes fiscaux n'auront augmenté que d'un taux annuel moyen de 3,5 % au cours de cette période. Pour l'ensemble de l'Agence, si nous excluons la valeur des paiements de transfert, la croissance annuelle moyenne des dépenses ne sera que de 1,9 % au cours de la même période. Cela correspond à l'inflation mesurée de 2017 à 2021, ce qui signifie qu'en termes réels, il n'y a pas vraiment eu d'augmentation des ressources de l'Agence, mais plutôt une réaffectation de ces ressources parmi les programmes et les responsabilités essentielles.

Annexe B : Méthodologie de sélection

Tout d'abord, les pays ont été classés en fonction d'un indicateur de la distance pondérée par rapport au Canada en utilisant les recettes en proportion du PIB pondérées en fonction de l'importance relative de chaque composante des recettes au Canada. Cet indicateur est calculé à l'aide de la formule suivante :

$$DP_j = \sum_i \left(\omega_i * \left| \frac{REV_{i,j}}{PIB_j} - \frac{REV_{i,CAN}}{PIB_{CAN}} \right| \right)$$

$$\text{où } \omega_i = \frac{REV_{i,CAN}}{\sum_i REV_{i,CAN}}$$

L'indice j représente les pays tandis que l'indice i représente les différents types de recettes administrées (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe d'accise, autres taxes, cotisations de sécurité sociale et recettes non fiscales).

Le tableau B-1 présente les pondérations appliquées à chaque composante des recettes, soit la proportion de chaque source de recettes par rapport au total des recettes sous l'administration de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Comme la plupart des provinces ont conclu des accords de perception fiscale avec l'ARC, les recettes administrées comprennent les recettes fédérales pour toutes les composantes ainsi que les recettes provinciales et territoriales, à l'exception de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) perçu au niveau provincial au Québec, de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) perçu au niveau provincial au Québec et en Alberta, de la composante fédérale de la TPS au Québec (qui est administrée par Revenu Québec en vertu d'une entente entre les gouvernements fédéral et québécois) et des recettes de la taxe de vente provinciale en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec (à noter que l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas de taxe de vente provinciale ou territoriale).

Tableau B-1 Sources de recettes administrées par l'ARC

Source de recettes	Proportion du total des recettes
Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)	52 %
Impôt sur le revenu des sociétés (IRS)	16 %
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	10 %
Taxes d'accise	1 %
Autres taxes	4 %
Cotisations de sécurité sociale	16 %
Recettes non fiscales	1 %
TOTAL	100 %

Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Les pays ont ensuite été classés en fonction de cet indicateur pour choisir un sous-ensemble des pays les plus semblables. Des règles d'exclusion supplémentaires ont été appliquées pour éliminer les pays se trouvant dans une ou plusieurs des situations suivantes :

- L'administration fiscale est combinée aux douanes (ce qui entraînerait un biais dans la plupart des indicateurs relatifs aux dépenses de fonctionnement et aux équivalents temps plein);
- Aucun programme ou bureau des contribuables importants n'existe. Le sondage ISORA utilise l'acronyme LTO/P pour Large Taxpayer Office/Program (plusieurs indicateurs utilisés dans ce rapport sont liés au LTO/P);
- Le pays n'est pas considéré à revenu élevé selon la classification de la Banque mondiale (on s'attend à ce que les agences du revenu dans les pays à revenu élevé obtiennent de meilleurs résultats et, par conséquent, la comparaison des résultats avec des pays à faible revenu ne fournira pas de renseignements pertinents);
- La population est inférieure à 1 million d'habitants (ces pays sont également généralement petits en superficie, et l'administration fiscale ne compose donc probablement pas avec les mêmes défis que les pays plus peuplés).

Le tableau B-2 ci-dessous présente les 24 pays les plus proches du Canada classés selon l'indicateur de distance pondérée. Les pays grisés ont été exclus en raison d'une ou de plusieurs des règles d'exclusion supplémentaires énoncées ci-dessus. Le niveau de revenu provient de la classification de la Banque mondiale, qui est fondée sur le revenu national brut (RNB) par habitant en dollars américains, et peut prendre les valeurs suivantes :

- É (revenu élevé) : RNB par habitant supérieur à 12 535 \$;
- RIS (revenu intermédiaire supérieur) : RNB par habitant de 4 046 \$ à 12 535 \$;

- RII (revenu intermédiaire inférieur) : RNB par habitant de 1 036 \$ à 4 045 \$;
- F (revenu faible) : RNB par habitant inférieur à 1 036 \$.

Tableau B-2 Liste des administrations semblables

Rang (DP)	Pays	DP	Douanes distinctes	LTO/P	Niveau de revenu	Population (en millions)
0	Canada	0,0 %	O	O	É	37,6
1	Norvège	1,3 %	O	O	É	5,3
2	Afrique du Sud	1,5 %	N	O	RIS	58,6
3	Allemagne	1,6 %	O	O	É	83,1
4	Italie	1,6 %	O	O	É	60,3
5	Belgique	1,7 %	N	O	É	11,5
6	Australie	1,7 %	O	O	É	25,4
7	Autriche	1,9 %	O	O	É	8,9
8	Royaume-Uni	1,9 %	O	O	É	66,8
9	Luxembourg	2,1 %	O	N	É	0,6
10	Irlande	2,3 %	N	O	É	4,9
11	Nauru	2,4 %	O	O	É	0,0
12	États-Unis	2,5 %	O	O	É	328,2
13	Namibie	2,6 %	O	O	RIS	2,5
14	Finlande	2,6 %	O	O	É	5,5
15	Nouvelle-Zélande	2,7 %	O	O	É	4,9
16	Espagne	2,9 %	N	O	É	47,1
17	Lesotho	2,9 %	N	O	RII	2,1
18	Islande	3,0 %	O	N	É	0,4
19	Pays-Bas	3,1 %	O	O	É	17,3
20	Malte	3,1 %	O	O	É	0,5
21	Arménie	3,1 %	N	O	RIS	3,0
22	Lituanie	3,1 %	O	O	É	2,8
23	Géorgie	3,3 %	O	O	RIS	3,7
24	Portugal	3,3 %	O	O	É	10,3

Sources : Enquête ISORA de 2020 et calculs du DPB.

Références

- Agence du revenu du Canada (2020). *Écart fiscal lié aux paiements et efforts de recouvrement*, Ottawa.
- Crandall, W. J., E. Gavin, et A. R. Masters (2019). *ISORA 2016 : Understanding Revenue Administration*. Consulté le 7 février 2022 au <https://imf.org/en/publications/departamental-papers-policy-papers/issues/2019/03/07/isora-2016-understanding-revenue-administration-46337> [en anglais seulement]
- Crandall, W. J., E. Gavin, et A. R. Masters (2021). *ISORA 2018 : Understanding Revenue Administration*. *IMF Departmental Reports*, Washington, D.C., Fonds monétaire international. Consulté le 25 janvier 2022 au <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2021/11/03/Understanding-Revenue-Administration-464865> [en anglais seulement]
- D'Attoma, J. (2018) Chapter 5: Explaining Italian Tax Compliance, dans S. H. Steinmo, *The Leap of Faith: The Fiscal Foundations of Successful Government in Europe and America*, Oxford (Royaume-Uni), Oxford Scholarship Online. (en anglais seulement)
- EUROSAT (2008). *Benchmarking of Tax Administrations: Report of the EuroSAT Study Group*, Cracovie, VII^e Congrès de l'EUROSAT. (en anglais seulement)
- Bureau du vérificateur général (2014). *Rapport du vérificateur général du Canada. Chapitre 3 : la planification fiscale abusive*, Ottawa.
- Bureau du vérificateur général (2016). *Automne 2016 – Rapports du vérificateur général du Canada : Rapport 2 – Les oppositions en matière d'impôt sur le revenu – Agence du revenu du Canada*, Ottawa.
- Bureau du vérificateur général (2017). *Automne 2017 – Rapports du vérificateur général du Canada : Rapport 2 – Les centres d'appels – Agence du revenu du Canada*, Ottawa.
- Bureau du vérificateur général (2018). *Automne 2018 – Rapports du vérificateur général du Canada : Rapport 7 – Les activités visant le respect des obligations fiscales – Agence du revenu du Canada*, Ottawa.
- Bureau du vérificateur général (2019). *Printemps 2019 – Rapports du vérificateur général du Canada : Rapport 3 – La taxation du commerce électronique*, Ottawa.
- OCDE (2021). *Administration fiscale 2021 : Informations comparatives sur les pays de l'OCDE et autres économies avancées et émergentes*, Paris, Éditions OCDE, doi : 10.1787/a1b690b6-fr

Notes

- ¹ Du budget de 2016 au budget de 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un financement supplémentaire destiné à plusieurs initiatives, soit plus de 3 milliards de dollars à l'ARC pour les exercices 2016-2017 à 2025-2026, dont près de 2 milliards de dollars consacrés aux activités d'observation. L'annexe A fournit des renseignements détaillés sur ces annonces.
- ² DPB (2020) : Rendement estimé des dépenses fédérales additionnelles pour l'observation fiscale des entreprises (<https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2021-026-S--estimating-return-additional-federal-spending-business-tax-compliance--rendement-estime-dependes-federales-additionnelles-observation-fiscale-entreprises>) et DPB (2021) : Renforcer la conformité aux règles fiscales (<https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/legislative-costing-notes--notes-evaluation-cout-mesure-legislative/LEG-2021-067-S--strengthening-tax-compliance--renforcer-conformite-aux-regles-fiscales>).
- ³ Estimation du coût d'une promesse électorale n° [465563](#) et n° [468437](#) (Renforcement des mesures d'observation fiscale) de la 44^e élection générale, Bureau du directeur parlementaire du budget (2021).
- ⁴ Ce chiffre exclut la valeur des paiements de transfert aux ménages, qui devrait s'établir à 6,3 milliards de dollars en 2021-2022. Voir : InfoBase du GC, Infographie pour l'Agence du revenu du Canada. <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/46/finacial>
- ⁵ *Ibid.*
- ⁶ InfoBase du GC, Infographie pour la Défense nationale. <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/133/finacial>
- ⁷ Tout au long de ce rapport, les termes « administration fiscale » et « autorité fiscale » sont utilisés de manière interchangeable pour désigner un organisme chargé de percevoir les impôts, de mener des vérifications et, dans certains cas, de prélever les cotisations de sécurité sociale et d'administrer les paiements de transfert aux particuliers et aux entreprises.
- ⁸ <https://data.rafit.org/> [En anglais seulement]
- ⁹ Environ 35 % des participants à l'enquête ISORA sont des organisations où l'administration fiscale et l'administration douanière sont combinées. Par conséquent, le questionnaire demande si les répondants peuvent indiquer seulement les ETP et les dépenses de l'administration fiscale. Sinon, une estimation sera faite pour l'administration fiscale. Pour ce qui est de notre règle d'exclusion, nous n'avons pas écarté les pays qui avaient fourni des données d'administration fiscale seulement, tels que les HMRC (Her Majesty's Revenue and Customs) du Royaume-Uni.
- ¹⁰ La valeur des cotisations supplémentaires correspond à la somme des résultats positifs et négatifs de la vérification. Un résultat négatif en

matière de vérification (du point de vue de l'administration fiscale) est une situation dans laquelle un contribuable a effectivement payé plus d'impôts que nécessaire et reçoit un remboursement après la vérification.

- ¹¹ En fonction du montant moyen de ses retenues mensuelles, un employeur doit généralement verser les retenues à la source à l'ARC une fois par trimestre ou par mois. Cependant, les grands employeurs doivent verser les montants jusqu'à quatre fois par mois. Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenues-paie/versement-retenues-a-source/comment-quand-payer-versements-verifier-date-echeance.html>.
- ¹² Les remises de TPS/TVH sont dues mensuellement, trimestriellement ou annuellement, selon le volume des ventes. Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/payez-quand.html>.
- ¹³ Dans le rapport 2 (Les oppositions en matière d'impôt sur le revenu) des rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada, ce dernier a constaté que le délai moyen de traitement d'une opposition était de 747 jours, mais que la moyenne était beaucoup plus élevée, soit de 1 424 jours pour ce qui est des oppositions provenant de déclarations vérifiées.
- ¹⁴ Le Bureau du vérificateur général (2016) a constaté qu'environ 66 % des décisions relatives aux oppositions déposées ont été rendues en totalité ou en partie au bénéfice du contribuable. En ce qui concerne le montant total du litige, la décision relative à 40 % des montants en opposition a été rendue en faveur du contribuable.
- ¹⁵ Dans la section de conclusion, il est indiqué que les années d'imposition les plus récentes seront examinées dans le cadre d'un rapport à venir.
- ¹⁶ On remarque un écart significatif dans le nombre d'ETP liés aux vérifications en Nouvelle-Zélande entre 2018 et 2019, où le nombre d'ETP est passé de 747 à 136 cette dernière année (soit une réduction de 611 ETP), ce qui explique la grande différence dans le nombre de contribuables par vérificateur entre les deux années. On ignore ce qu'il est advenu de ces vérificateurs, car le nombre total d'ETP au sein de l'administration fiscale a seulement diminué de 247. De plus, une réduction de 667 ETP a été observée au niveau des activités d'enregistrement, des services aux contribuables, du traitement des déclarations et des paiements, tandis que la fonction de recouvrement des dettes a connu une augmentation de 581 ETP et que la catégorie résiduelle « autres fonctions » a connu une augmentation de 450 ETP.
- ¹⁷ <https://www.irs.gov/newsroom/national-taxpayer-advocate-delivers-annual-report-to-congress-focuses-on-taxpayer-impact-of-processing-and-refund-delays> [En anglais seulement]
- ¹⁸ Tous les pays comparables de l'échantillon disposent d'un programme des contribuables à valeur nette élevée, à l'exception de l'Autriche et de la Norvège. Dans les autres pays, ce programme fait partie du

bureau/programme LTO/P, à l'exception du Canada, de la Finlande, de l'Italie et du Royaume-Uni.

¹⁹ Comme l'explique la note 10 à la fin du présent document, il s'agit de la valeur nette des cotisations supplémentaires.

²⁰ Voir par exemple D'Attoma (2018).

²¹ Selon les estimations et les projections démographiques de la Banque mondiale pour l'année 2019, le pays ayant le plus faible pourcentage de femmes dans la population en âge de travailler est la Norvège à 48,6 %, tandis que le Portugal est le plus élevé à 51,7 % de femmes.

²² Selon les résultats présentés dans les Rapports ministériels de 2017-2018 et de 2018-2019 de l'ARC, les vérifications de la TPS/TVH semblent représenter environ les deux tiers de toutes les vérifications effectuées.

²³ Ministère des Finances du Canada, *Le Budget de 2021*, p. 356.

²⁴ Voir Bureau du vérificateur général (2014, 2016, 2017, 2018, 2019).

²⁵ Voir la note 10 du Plan ministériel 2021-2022 de l'ARC (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/a-propos-agence-revenu-canada-arc/plan-ministeriel/2021-2022-plan-ministeriel.html#tc7>)